



SECTION DE L'HERAULT

TEL/ 04-67-15-75-65

Port : 06-11-60-25-67

e-mail : fo.drifip34@dgfip.finances.gouv.fr

**Syndicat National
des Finances Publiques
Force Ouvrière**

Section de l'HERAULT

CTL DU 14-05-13

On se débrouille

Au CPS

Pour faire face à une extension de la compétence géographique et donc à une augmentation de la charge de travail alors qu'il manque 9 agents entre les effectifs réels et les effectifs implantés.

Le sujet, rejeté unanimement par les organisations syndicales lors du CT du 16/04, revenait à l'ordre du jour aujourd'hui. La présidente nous informe qu'aucune marge de manœuvre n'est laissée au niveau local, puisqu'il s'agit d'une décision déjà actée au niveau national donc non amendable.

Raison de plus pour les élus FO DGFIP pour émettre à nouveau un vote négatif.

Au Millénaire une partie importante des agents demande une modification de leurs plages variables (amplitude 7h15-18h45).

Rien ne s'oppose à leur donner satisfaction, un avis favorable est émis en ce sens par le CT.

Il sera suivi au plus tôt par l'organisation d'une consultation formelle (vote) des agents : maintien des horaires actuels ou nouvelle formule. Si le nouveau dispositif était choisi il entrerait en vigueur au 1^{er} juin .

Seul bémol...et de taille : l'ouverture du portail n'est pas automatisée

Il faut donc que les porteurs de clés s'organisent et soient volontaires pour être là aux aurores...

Notre administration n'a pas les moyens d'investir dans un dispositif automatique : rigueur oblige !

FO souligne qu'il sera très difficile de gérer les impondérables

Dans tous les services touchés à ce jour par le référentiel Marianne

Pour satisfaire coûte que coûte à ses exigences

Service public oblige nous dit l'administration , il convient de répondre au téléphone en moins de 5 sonneries et en déclinant son identité .

Voilà qui est méconnaître gravement la situation des services qui ne sont plus en mesure d'assurer leurs missions. Et toutes les tentatives d'organisation se heurteront tôt ou tard au manque de moyens.

Malheureusement la direction ne l'entend pas de cette oreille et soutient que tout va bien , se fiant aux résultats des indicateurs.

Quant à la levée de l'anonymat, FO DGFIP est plus que réservé. En effet en cette période difficile économiquement et marqué par les incivilités croissantes, les agents peuvent être menacés dans l'exercice de leurs fonction et aussi dans leur vie privée.

L'administration accède à nos arguments même si la directive nationale est contraignante : tous les agents doivent décliner leur identité. Au plan local, les situations seront examinées au cas par cas. Des fiches pratiques sont en cours d'élaboration pour que chaque service ait accès à numéro d'urgence 24h/24 en cas d'incident.

Autres points

Formation des agents à la mission foncière dans les SIP

Des améliorations vont être apportées